

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 19-DCM-DGS-019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 28 JANVIER à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION AVEC LES COLLABORATEURS OCCASIONNELS BENEVOLES.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND - Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT – Magali VINCENT - Denis CHAMBI - Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Nicole ROUX – Lionel RIQUELME - Nicole VACCA - Frédéric FIORE – Jennifer DELI - Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI - Olivier DURAND - François MEURIER

POUVOIRS : Viviane TIAR à Lionel RIQUELME – Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Dominique ROLLAND à Hervé STASSINOS – Josiane SICCARDI à Paul MOUROT

ABSENTS : Patrick ROUAS – Stéphane BELTRA

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

Madame Valérie RIALLAND donne lecture de l'exposé suivant :

Il est rappelé au Conseil Municipal que la collectivité a mis en place différentes activités physiques et sportives, culturelles et artistiques à l'attention de différents publics de la commune : le pass'sport sénior, les activités périscolaires notamment pendant les garderies des pauses méridiennes, les activités extrascolaires...etc.

Régulièrement sollicitée par des parents d'élèves et des associations qui désirent partager un savoir ou une compétence, la commune souhaite poser un cadre aux interventions de bénévoles, en précisant qu'il ne s'agit pas de remplacer les agents communaux mais de compléter l'offre des propositions faites aux Pradétans.

Les bénévoles pourront intervenir dans les domaines suivants :

- activités physiques et sportives
- activités culturelles et artistiques
- animations citoyennes (environnement et recyclage, prévention gaspillage alimentaire, etc.)

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20190128-19-DCM-DGS-019
-DE
Date de téléransmission : 04/02/2019
Date de réception préfecture : 04/02/2019

dans le cadre du PASS'SPORT Senior, des stages sportifs municipaux pour les enfants de 6 à 14 ans et des garderies municipales de la pause méridienne des écoles publiques du Pradet.

Ces interventions donneront lieu à une évaluation régulière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la collaboration de bénévoles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir conformément à l'exemplaire annexé à la présente note.

Annexe : Convention avec les collaborateurs occasionnels bénévoles.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Herve STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.